



**Une force
à vos côtés**

WWW.CGTDSSDIS.COM

Montreuil, le 20 juin 2021

DEVENIR SERGENT SPP

UN DEROULEMENT DE CARRIERE EN MODE PARCOURS DU COMBATTANT!!!

Des concours de sergent ont eu lieu en 2020, faisant voyager de nombreux sapeurs-pompiers "acteurs de leur carrière" aux quatre coins de la France pour obtenir leur passeport pour l'avancement.

De l'allégresse des lauréat(e)s à la tristesse des non-promu(e)s !

A la joie de la réussite, succède parfois la douche froide :

"Désolé mais nous ne vous recruterons pas.", "priorité aux concours qu'on a financé", "on a ce qu'il nous faut en sergents", "vous pouvez aller voir ailleurs, c'est important de voir autre chose", ou autre "mobilité" intra-départementale.

Les SDIS organisateurs gonflent parfois les chiffres de lauréats au-delà du besoin des recrutements prévus, pour pouvoir choisir leurs favoris, avec le risque de laisser les autres sur le bord du chemin, diplôme en main.

Le fameux accélérateur de carrière se transforme en mirage.

Le concours devient un outil de l'administration à l'identique de nos collègues PATS qui vivent ces situations depuis bien longtemps dans leurs filières respectives, dont on connaît les effets, ainsi la CGT écrivait en 2012 :

"A tous ceux qui se gargarisaient des mots "acteur de sa carrière" A tous ceux qui se rassuraient en expliquant qu'enfin les délais pour faire carrière seraient plus courts A tous ceux-là nous disons : bienvenue dans la vraie vie, le monde formidable des autres filières de la fonction publique avec le clientélisme, le favoritisme, le cirage de pompe érigé en maître à penser et à agir, etc". <http://www.cgtdessdis.com/wp-content/uploads/2014/01/BI-2012-10.pdf>

Et l'examen pro?

Le risque de décalage entre les lauréats et les possibilités d'avancement, l'incertitude liée au recrutement par concours (de 30% à 100% des postes ouverts!!! art 3 décret 2012-521) est le même, mais la durée de validité de l'examen professionnel est plus longue, mais une fois inscrit sur la liste départementale, les choses s'opposent tel le prouve cet échange au sénat sur le sujet: <https://www.senat.fr/questions/base/1992/qSEQ920922878.html> (question 22878 en 1992).



*Une force
à vos côtés*

WWW.CGTESSDIS.COM

COMMUNIQUÉ CONCOURS DE SERGENT

Vous n'avez pu être promu dans le cadre des mesures transitoires ?

Alors, heureux des mesures pérennes ?

Sont-elles à la hauteur des promesses ?

Reste-le "au choix", voie qui vous oblige bien souvent à des positions qui peuvent nuire à l'amour propre.

Si aujourd'hui le nombre de sous-officiers est celui que nous connaissons, c'est un acquis de la filière de 2001 et le résultat des luttes menées localement par la CGT et le plus souvent par les syndicats opposés à la filière de 2012, pour la reconnaissance des agents et de leurs compétences.

Le risque existe que les employeurs trouvent que le nombre de sous-officiers professionnels ne nécessite pas d'être si élevé dans le futur, alors gardez l'œil ouvert sur les lignes de gestion qui pourraient acter leur diminution !!!

Je pense à MON AVENIR

J'INVESTIS POUR MON EMPLOI

Je rejoins LA CGT